

AIGONDIGNÉ

Nombre de membres :

- En exercice : 28
- Présents : 23
- Votants : 27
- Procuration(s) : 4
- Absent(s) excusé(s) : 1
- Absent(s) :

DEL 2020_068

L'an deux mil vingt, le 21 juillet à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes, Place de la Mairie, Mougou, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : Aimon Céline, Audé Laurent, Baumgarten Christian, Biraud Vanessa, Bourdier Christine, Cousset Alain, Daguts Karine, Didier Emilien, Dobirot Philippe, Dumortier Roselyne, Fleuriaux Elvire, Garnier Céline, Gomes-Teixeira François, Guilloit Mikaël, Guillot Sandrine, Hipeau Gaëlle, Le Bars Arlette, Lecullier Lysiane, Magne Didier, Martinez Olivier, Melin Nicole, Noizet Michel, Rivault Pierre, Rouxel Patricia, Texier Fernando, Thibault Evelyne, Trochon Patrick, Zapata Laurie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : AUDÉ Laurent, pouvoir à AIMON Céline
DIDIER Emilien, pouvoir à ZAPATA Laurie
FLEURIAULT Elvire, pouvoir à LECULLIER Lysiane
THIBAUT Evelyne, pouvoir à ROUXEL Patricia

Date de convocation :

Le 15 juillet 2020

Date d'affichage :

Le 15 juillet 2020

Excusé(e)(s) : HIPEAU Gaëlle

Absent(e)(s) :

Secrétaire de séance : LECULLIER Lysiane

Fait à Aigondigné,
Le 21 juillet 2020
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Délibération 2020_068 : FINANCES

Objet : Demande de subventions auprès du département dans le cadre du plan de relance « 1000 chantiers »

Madame le Maire rappelle la volonté du Conseil municipal de participer au plan de relance de l'activité économique départemental dans le cadre de l'opération « 1000 chantiers ».

Il est proposé au Conseil municipal de lancer 5 chantiers avant le 16 octobre 2020. Le taux de subvention est de 50% dans la limite de 10 000 € H.T. de dépenses éligibles par chantier.

Il est proposé de déposer dès à présent un premier chantier pour des travaux d'aménagements sur bâtiments publics.

Chantier n°1 : Travaux d'aménagements à la mairie déléguée d'Aigonnay

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 14 044,46 € HT.

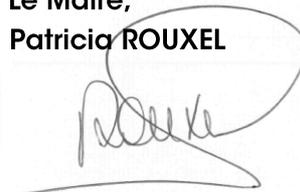
Le financement de cette opération pourrait être assuré selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux salle de réunion et accueil mairie déléguée	13 381,52	Département - Dispositif de soutien à l'investissement local	5 000,00
Travaux électricité-plomberie	662,94	Autofinancement	9 044,46
TOTAL HT	14 044,46	TOTAL HT	14 044,46

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés de :

- Approuver les projets de travaux,
- Valider le plan de financement,
- Autoriser Madame le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention au titre du Dispositif de soutien à l'investissement local auprès du Département des Deux-Sèvres.

Le Maire,
Patricia ROUXEL



Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.